

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Janvier 2017**

--- L'an deux mille dix-sept le vingt Janvier à 18 heures 00  
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure  
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  
mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS,  
Président.

Date de la convocation : 13 Janvier 2017

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,  
Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Chantal CHAIX, Alain  
COSTE, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE,  
Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES,  
François HUGON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Isabelle MORINEAUD,  
Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE, Sabine PTASZYNSKI, Frédéric  
ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Pierre-Yves  
VADOT, Michel WATT.

Absent(s) excusé(s) : Brice CHADEBEC (pouvoir à M. François HUGUON),  
Robert ESCARTEFIGUE (pouvoir à M. Philippe SANCHEZ), Farid  
RAHMOUN (pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN)

Départ en cours de séance : M.LENOIR lors de l'examen du projet de  
délibération n°02/2017

Secrétaire de séance : Frédéric DAUPHIN

Membres en exercice : 27  
Présents : ..... 23  
Votants : ..... 26

**DCC N° 06/2017**

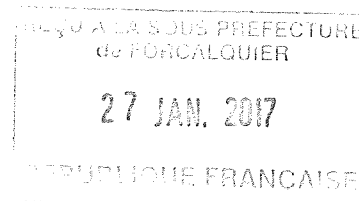
**OBJET : CREATION DES EMPLOIS CORRESPONDANT AU TRANSFERT DE PERSONNEL**

--- Le Président rappelle que, le personnel des E.P.C.I. fusionnés relève automatiquement du nouvel  
établissement issu de la fusion, dans les conditions de statut et d'emploi initiales.

--- Les agents contractuels conservent la nature de leur engagement (CDD ou CDI) en vigueur lors de  
la fusion.

---- Dès lors il convient de délibérer afin de créer les emplois correspondant à ce transfert ;

--- Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants (*ce tableau ne prend  
pas en compte la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations qui  
prévoit le reclassement de l'ensemble des agents fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017*)



FONCTION	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	STATUT titulaire, stagiaire, contractuel)	TEMPS DE TRAVAIL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Direction – chargée de mission	Attaché	A	1	1	Contractuel	35/35
Chargée de mission	Attaché	A	1	1	Contractuel	35/35
Secrétariat paye - RH	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	Titulaire	35/35
Secrétariat comptabilité-facturation	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	Contractuel	17.5/35
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Agent d'entretien et service périscolaire-extrascolaire et cantine Peipin		C	1	1	Contractuel	25.7/35
Agent d'entretien et service cantine Aubignosc-CVSD	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Stagiaire	17/35
Agent d'entretien et de restauration Peipin	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	28/35ème (temps partiel de droit 17.5)
Agent d'entretien Peipin	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	25.5
Agent périscolaire et service cantine Peipin	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	31.5/35
ATSEM et agent périscolaire et service cantine	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	31/35
Référente périscolaire, cantine et TAP Aubignosc	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	25/35
Agent d'entretien Aubignosc	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	18.5/35
Agent périscolaire et - restauration Aubignosc	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	23/35
Agent périscolaire et service cantine Aubignosc	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	23/35

REQUA  
 27 JAN. 2017  
 REPUBLIQUE FRANÇAISE

FONCTION	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	STATUT (titulaire, stagiaire, contractuel)	TEMPS DE TRAVAIL
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Agent d'entretien et de restauration Montfort		C	1	1	Contractuel CAE-CUI	20/35
ATSEM et agent d'entretien Châteauneuf Va St Donat – Aubignosc	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	25/35
Agent d'entretien et service cantine Salignac	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	Titulaire	30.5/35
Accompagnatrice Transport scolaire			1	1	Contractuel	8/35
Agent technique chargé des travaux / interventions diverses			1	1	Contractuel	3/35
Agent d'entretien	Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	10/35
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
ATSEM école de Châteauneuf Val St Donat	Adjoint territorial spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	Titulaire	23/35
ATSEM école de Montfort et référente périscolaire-TAP	Adjoint territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1	Titulaire	35/35
ATSEM école de Peipin, agent périscolaire et extrascolaire	Adjoint territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1	Titulaire	35/35
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Référent périscolaire cantine et TAP Salignac	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	Titulaire	35/35
Directrice de l'accueil collectif de mineurs	Adjoint d'animation de 1ère classe	C	1	1	Titulaire	35/35
Remplacement de la Directrice de l'ACM	Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	Contractuel	35/35
Adjoint de direction de l'accueil de loisirs et animateur périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	Titulaire	31/35

FONCTION	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	STATUT (titulaire, stagiaire, contractuel)	TEMPS DE TRAVAIL
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur périscolaire et extrascolaire	C		1	1	Contractuel	12.6/35
Animatrice périscolaire, cantine et extrascolaire	Adjoint d'animation 2ème classe C		1	1	Contractuel	24.8/35
Animatrice périscolaire, service cantine et entretien	Adjoint d'animation 2ème classe C		1	1	Titulaire	23.3/35

--- Le Président ajoute que les conventions de mise à disposition de personnel existantes entre la Communauté de communes Lure Vançon Durance et ses communes membres seront reprises et menées à leur terme.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du transfert du personnel des deux intercommunalités fusionnées à la nouvelle entité CCJLVD,
- **CREE** par conséquent les postes correspondants au transfert de personnel,
- **ADOpte** le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,
- **PREND ACTE** du transfert des conventions de mise à disposition de personnel des anciennes intercommunalités à la nouvelle intercommunalité,
- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes autres démarches nécessaires au transfert du personnel.

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,  
R. AVINENS.

